

Artificialisation du foncier : le cas Solarzac

document distribué aux journalistes le 18 juin 2019

La Confédération paysanne a officiellement et nationalement pris position contre le photovoltaïque « au sol » et est strictement opposée à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles.

Parce que les bilans énergétiques sont faibles, que les perturbations sur le foncier sont graves que les terres doivent continuer de nourrir les gens, et ce même dans des zones peu productives.

Solarzac est un projet de **centrale solaire au sol** de très grande taille sur la commune du Cros (plateau du Larzac) dans l'Hérault. Son implantation aurait lieu au sud d'une chasse privée clôturée, le domaine de Calmels et du Luc, un domaine de plus de 1000 hectares.

Ce projet est porté par l'entreprise Arkolia Energies. Elle investit dans des projets de photovoltaïque, d'éolien et de méthanisation.

Le scénario du projet Solarzac porté par Arkolia Energies :

- Une centrale photovoltaïque sur 400 ha pour une production de 180 Mw (l'équivalent du chauffage de 2800 maisons à l'année).
- La mise en place d'un procédé de méthanation (technologie Power-to-gaz) pour une production de 138 Mw.
- 600 hectares clôturés qui seraient « *rouverts au public et dédiés à la gestion et à la sauvegarde de la faune sauvage* ».

Deux autres scénarios moins « ambitieux » sont évoqués, sans l'unité expérimentale de méthanation. Dans tous les cas, ce sont des centaines d'hectares qui seraient artificialisées.

Un domaine à vocation agricole depuis plus d'un siècle !

La propriété de Calmels et du Luc est un Groupement foncier agricole (GFA) divisé en deux parties : Calmels d'une superficie de 850 ha et le Luc, d'une superficie de 400 ha.

Sur les 1250 ha, 1050 ha sont clôturés et destinés à la chasse à l'année. Les brebis ont été remplacées par des troupeaux de daims, de cerfs et de chevreuils, de sangliers... qui surpâturent.

Pour la Confédération paysanne, près de 800 ha de ce domaine sont utilisables pour l'agriculture et l'élevage.

On trouve environ 60ha de terres (dont 40 ha de très bonnes terres) qui sont cultivables et le reste ferait d'excellents parcours pour les animaux. Par ailleurs, le siège d'exploitation est bien placé et l'ensemble présente une grande cohérence pour le travail agricole.



La société Arkolia, promotrice de ce projet prétend que les terres occupées par le projet sont « impropres à l'agriculture ». C'est faux. L'histoire de ce domaine nous montre la richesse de ces terres et la possibilité d'y mener des activités agricoles.

Après la guerre de 14/18, les propriétaires du domaine louent leurs terres à des transhumants. Dans les années 1970, jusqu'à 500 brebis en lait Roquefort sont élevées sur ce domaine où se cultivent de l'orge, de l'avoine, de la luzerne, du trèfle. On y trouve des prairies naturelles et la qualité des parcours à brebis pour le lait sont très appréciés.



Dans les années 80, le domaine comptait 1200 m2 de bâtiments agricoles contenant notamment une salle de traite. Détenu par un GFA, il passe de mains en mains, par cession progressive des parts et location à différents fermiers. Il y a eu jusqu'à 800 brebis Lacaunes viande et 120 agnelles de renouvellement.

Les raisons de l'opposition de la Confédération paysanne à ce projet !

■ Agro-pastoralisme et richesse écologique du plateau du Larzac

Sur les Causses, l'omniprésence humaine et de troupeaux, le pâturage et les travaux complémentaires (coupes d'arbustes, brûlis, mises en cultures) ont façonné durant des siècles ces grands espaces ouverts devenus emblématiques. Inféodés aux pratiques agropastorales, ils sont reconnus aujourd'hui tout autant pour les habitats naturels remarquables (aux cortèges floristiques spécifiques) qu'ils abritent, que pour les espèces protégées notamment d'oiseaux (passereaux, rapaces...) qu'ils accueillent.

Le projet Solarzac est totalement inclus dans :

- le réseau NATURA 2000 (zones protection des habitats & protection des oiseaux)
- le cœur du bien patrimoine mondial de l'UNESCO Causses et Cévennes, au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen
- le périmètre du Grand Site de France de Navacelles

Sur ce territoire est pratiquée une agriculture paysanne qui valorise les espaces, les entretient et les façonne, en respectant les équilibres naturels, la richesse de la faune et de la flore, sauvage et cultivée. **L'occupation des terres par des panneaux photovoltaïque viendrait dévaloriser de**

manière irréversible la valeur patrimoniale de notre territoire, avec un impact négatif non négligeable sur les ressources naturelles (en particulier sur la ressource en eau) et la biodiversité et empêcherait l'installation sur ces terres de paysan.ne.s.

Un projet agropastoral à Calmels est possible et c'est le seul qui permettra de valoriser réellement ce groupement foncier agricole depuis trop longtemps dévoyé !

■ **Pression foncière dans l'Hérault et renchérissement du prix du fermage**

Sur le département de l'Hérault, l'artificialisation des terres est galopante. Depuis 30 ans, ce sont 17.000 hectares de terres perdues pour le monde agricole, soit 2,5 fois la surface de l'étang de Thau qui a disparu.

Le domaine de Calmels, agrandi avec Le Luc, a été un temps mis en vente sur le site le boncoin à 11 millions d'euros, puis retiré de la vente. Comment échapper à ces prédateurs? C'est difficile, car même les collectivités territoriales ne sont plus une garantie, elles vendent aussi notre terre à des opérateurs privés. Face à ces dynamiques, il nous est de plus en plus difficile de préserver l'usage agricole des terres.

Il y a des tentatives de préservation avec l'association « Terre de Liens » ou les GFA citoyens comme les GFA du Larzac et la Société civile des terres du Larzac (SCTL). Le véritable danger avec ce genre de projet est leur capacité à verser des sommes annuelles bien supérieures aux montants de fermage encadrés, exerçant ainsi une pression considérable. En conséquence, le risque de détournement de la vocation agricole est réel.

Quoi qu'il en soit, le dossier d'Arkolia doit passer par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Il est attendu de cette commission qu'elle donne un avis défavorable, nous espérons qu'il sera suivi d'une décision préfectoral de refus.

La société Arkolia tente d'investir ce domaine pour y couvrir 400ha de panneaux photovoltaïques et implanter une usine de méthanation. L'artificialisation des terres est soumise au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Le changement de destination des parcelles agricoles et naturelles est réglementé et soumis aux mécanismes compensatoires : éviter, réduire, compenser.

Arkolia parle donc de faire pâturer des brebis sous les panneaux, ce qui contredit l'argument d'Arkolia selon lequel « aucune agriculture n'est possible sur ce site.

La société s'est d'ailleurs déjà approprié les lieux, anticipant toute autorisation, en faisant un test de « préparation des sols » sur 5ha : concassage du sol sur 10 cm de profondeur et plantation d'herbes (exogènes). Remplacer la végétation spontanée, adaptée depuis des millénaires, c'est la détruire ! Pour nous, il s'agit de véritables dégradations qui montrent le caractère irréversible des dommages induits par l'implantation des panneaux, sur cet espace naturel remarquable.



Nous, paysan-nes, sommes moins de 1% de la population en France pour nourrir les gens. Le prix du travail paysan ne permet pas d'accéder aux prix du foncier proposés par ce genre d'entreprises. Vu la faiblesse de nos revenus ou de nos retraites, si nous sommes propriétaires, comment résister aux offres mirobolantes ? Que deviendraient nos campagnes. Qui nourrirait les gens ? L'import ? Dans le Lot et Garonne, le projet du plus grand parc photovoltaïque d'Europe pourrait voir le jour d'ici 2023. On parle de montants de 2000 à 3000 euros par hectare et par an en « dédommagements » pour les maïsiculteurs et sylviculteurs impactés. Cela entraîne une véritable déstabilisation des équilibres fonciers, en créant un sur renchérissement progressif des prix du fermage, dans un contexte de forte pression foncière et de désir d'installation important.

Le projet Solarzac serait la porte ouverte à tous les projets de ce type qui se profilent un peu partout. Nous exigeons son retrait et la restitution urgente du domaine de Calmels à des paysan.ne.s !

■ La sobriété, avant la production d'énergies quelle qu'elles soient

Si la communication institutionnelle, gouvernementale et industrielle répète à longueur de journée que la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables sont une nécessité, les initiatives de leur part pour effectivement réduire la consommation d'énergies fossiles sont bien faibles.

En préalable à tout projet d'énergies renouvelables, la question des économies d'énergie est indispensable. Il nous faut en priorité envisager une réduction importante de la consommation énergétique et renforcer l'efficacité énergétique de nos usages. La Confédération paysanne, par son projet d'agriculture paysanne, défend des systèmes et des mesures pour les soutenir qui permettraient d'obtenir des économies d'énergies importantes : relocalisation de la production et de la commercialisation ; baisse de l'usage des fertilisants de synthèse ; baisse de l'utilisation et sortie des pesticides ; etc. Il faut urgemment sortir de la sur-abondance énergétique et entrer dans un mix énergétique et à terme 100 % d'énergies renouvelables, à la condition que celles-ci soient corrélées à des objectifs qui n'impactent ni les humains ni leur environnement.

Du projet de transition énergétique, c'est probablement ce volet de la sobriété qui est le moins regardé. C'est probablement lié au fait qu'il s'agit à priori du volet le moins rentable pour l'industrie.

■ Pour le développement d'énergies renouvelables qui le soient vraiment !

Les terres agricoles et les paysan.ne.s sont devenus les réceptacles d'un projet de transition énergétique de court terme, au détriment de la préservation des espaces agricoles et du métier de paysan.ne. Il est nécessaire de réduire la part des énergies fossiles et du nucléaire dans la consommation d'énergie. Les impacts du changement climatique nous appellent à un sursaut. Mais cela doit passer par une première étape de recherche de sobriété. Le passage aux énergies renouvelables ne peut donc pas se faire par le développement de « méga projets industriels » dont les impacts négatifs sont sans aucune commune mesure avec l'intérêt énergétique de ces installations.